PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ
MRC DE MASKINONGÉ

Avis Public

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION (1re année)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Chantal Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, MRC de Maskinongé.

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé sera en vigueur pour les exercices financiers du cycle triennal **2027, 2028 et 2029**. Il a été déposé au bureau municipal, au 3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé, le 14 septembre 2026.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures régulières de bureau, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, du lundi au jeudi.

QUE conformément aux dispositions de l'article 124 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de la Municipalité Régionale de Comté de Maskinongé.

QUE pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 30 avril 2027 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

 MRC de Maskinongé
 651, boul. St-Laurent Est
 Louiseville (Québec) J5V 1J1

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement numéro 305-26 de la MRC de Maskinongé et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

FAIT ET DONNÉ À SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ,
Ce seizième jour de septembre deux mille vingt-six (16-09-2026).

Chantal Hamelin

Chantal Hamelin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière